



RÈGLEMENTS – CONCOURS PHOTO

LE CONCOURS

- Le concours est en vigueur du 25 novembre 2021 à 7 h au 31 décembre 2021 à 23 h 59.
- Le prix : cinq (5) cartes-cadeaux de 50\$ tirées au sort, offertes par le restaurant Steve Steakhouse.
- Pour être admissible, le participant doit se prendre en photo dans le décor installé à cet effet devant l'Hôpital du Haut-Richelieu, et partager sa photo sur sa page Facebook en utilisant le mot-clic **#fondationsante** et le lien **jedonnelumieres.com**

LES CARTES-CADEAUX

- Les cartes-cadeaux ne peuvent être échangés contre de l'argent comptant.
- Celles-ci doivent être présentées lors d'achats en restaurant.
- Si le solde de la carte-cadeau n'est pas suffisant pour payer l'achat en totalité, un autre mode de paiement devra être utilisé pour la balance.
- Aucun remboursement en cas de perte, de vol ou d'utilisation non autorisée.
- Les cartes-cadeaux sont valables jusqu'à épuisement du solde.
- Celles-ci ne peuvent être monnayées, remboursées ou échangées contre de l'argent comptant.
- Les cartes-cadeaux ne peuvent être remplacées en cas de perte ou de vol.
- Les transactions effectuées avec des cartes-cadeaux ne peuvent être remboursées ni restituées.
- La Fondation Santé communiquera, par téléphone, avec les gagnants dans les 3 à 5 jours suivant le tirage.
- Les gagnants devront récupérer leur prix au bureau de la Fondation Santé au 920 boul. du Séminaire Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu, J3A 1X8
- Pour participer au concours, le participant doit être âgé de 18 ans et plus. L'inscription au nom d'une personne mineure est interdite. Le personnel de la Fondation Santé et ses représentants ne sont pas admissibles au tirage.
- La personne gagnante dégage de toute responsabilité le CISSS de la Montérégie-Centre, la Fondation Santé, ses représentants et leurs employés, pour tout dommage de quelque nature que ce soit qu'il pourrait subir en raison de sa participation au concours, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix. De ce fait, la Fondation Santé ne peut pas être tenue responsable de la perte ou du vol du prix remis au gagnant.
- En participant au tirage, la personne gagnante autorise les organisateurs du tirage et leurs représentants à utiliser, si requis, son nom, photographie, déclaration relative au prix, et ce, sans aucune forme de rémunération.
- Facebook n'est en aucun cas liée à cette promotion, la Fondation Santé dégage Facebook de toute responsabilité. Facebook ne sponsorise pas, n'endosse pas, n'administre pas et n'est pas associé à ce concours.

L'usage du masculin est utilisé afin d'alléger le texte.